

BORN DANSE

Saison 2022-2023

FICHE D INSCRIPTION

(Merci d'écrire le plus lisiblement possible, notamment votre adresse e-mail)

Nom : Prénom :

 Personnel :

 Portable :

 Email :

Profil Facebook :

	Adhésion annuelle	COTISATION ANNUELLE Chèque encaissé le 10/10/22	COTISATION En 3 Chèques encaissement : les 10/10/22-10/01/23-10/04/23
ENFANTS (primaire)	10 €	48 €	3x16 €
ADOS (collège -17 ans)	15 €	60 €	3x 20 €
ADULTES (à partir de 18 ans)	20 €	90€	3x 30 €

*Adhésion annuelle : Payable en 1 seule fois à l'inscription

** Cotisation annuelle : payable en 1 fois ou 3 fois (chq à l'inscription)

Cochet la case de votre choix :

Section Enfants : POE ITI	Section Adolescents : TIARE	Section- Adultes : URA VAHINE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les inscriptions ne se font à l'année

Règlement : Espèce ou chèque - Paiement par chèque à l'ordre de BORN DANSE

Votre inscription et votre règlement signifient que vous certifiez être apte à la pratique de la danse.

La responsabilité de l'Association et de ses responsables, ne saurait être engagée pour tout problème de santé inhérent à cette pratique.

Je souhaite ajouter une information importante (problème de santé, ex. asthme, situation familiale particulière, etc., le renseignement restera confidentiel) :

J'autorise l'association BORN DANSE à utiliser toutes photos ou vidéos prises de moi, dans le cadre de sa communication, pour une durée indéterminée et sans contrepartie.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, je m'engage à le respecter et à fournir tous les documents demandés.

L'association BORN DANSE se dégage de toute responsabilité concernant les dégradations, les pertes ou le vol (lors des cours ou des spectacles).

Date :

SIGNATURE (avec mention « Bon pour accord »)

REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 **Adhésion** : l'adhésion est considérée effective seulement si le dossier administratif est complet avec les éléments suivants (dans un délai maximum d'1 mois) :

- Fiche d'inscription clairement et intégralement remplie,
- Photo d'identité (facultatif pour la réinscription),
- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse,
- Acceptation du présent règlement.

Art. 2 **Utilisation des chorégraphies enseignées** : les chorégraphies apprises en cours ou en stage **ne sont pas libres de droit** et ne peuvent être présentées publiquement, à titre onéreux ou gratuit, sauf autorisation du professeur.

Art. 3 **Respect des locaux** : il est impératif de respecter le local mis à votre disposition, de le laisser dans l'état dans lequel vous aimeriez le trouver à votre arrivée.

Art. 4 **Responsabilité** : l'association BORN DANSE n'est pas responsable des vols et des dégradations aux effets personnels des adhérents.

Art. 5 **Initiatives** : le Bureau de l'association ne tolérera aucune initiative personnelle ou collective visant à intervenir sur l'image, la représentation ou le fonctionnement de l'association, sans l'avis et l'accord des dirigeants.

Art. 6 **Tenue** : Il est important de porter une tenue dans laquelle on est à l'aise dans ses mouvements. *Pour le Ori Tahiti, 1 paréo est nécessaire. pas de chaussures et 1 bouteille d'eau*

Art. 7 **Informations** : toutes les informations communiquées par courriel, par courrier postal, ou remises par note écrite lors des cours, sont réputées acquises par leurs destinataires. Merci de nous indiquer une **adresse mail valide**.

Art. 8 **Sanctions** : le non-respect d'un ou plusieurs des articles précédents entraînera, selon la gravité de la faute évaluée par le Bureau, un avertissement (oral ou écrit) ou un renvoi de l'association, sans remboursement ou restitution des abonnements restant à encaisser.

Art. 9 **Règles d'hygiène** : *Si les problèmes de virus recommencent cette saison*, les règles sanitaires demandées par la Mairie, seront affichées et devront être respectées à l'entrée de la salle de cours.

Signature (avec mention « lu et approuvé »)

.....